

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Actions territoriales orientation et emploi	541

La Commission Permanente,

- VU** le Traité sur l'Union européenne et notamment les articles 107 et 108,
- VU** le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2018 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis
- VU** le Code général des collectivités territoriales,
- VU** le Code du travail et notamment l'article L6111-3, L 6121-1 et suivants, L 8241-2,
- VU** le Code de l'Education et notamment les articles L214-12, L214-16-1,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte-rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la loi du 5 septembre 2018 n° 2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel attribuant de nouvelles responsabilités à la Région en matière d'orientation,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 1^{er} octobre 2012 approuvant le règlement d'intervention pour l'aide aux salons, forum et opérations d'information sur les métiers, les emplois et les formations,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales qui lui est annexé,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 mars 2018 adoptant le Plan de bataille pour l'emploi,

- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 6 juin 2019 approuvant le règlement d'intervention relatif au « Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles »,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20 et 21 juin 2019 adoptant le Plan régional pour une orientation tout au long de la vie,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 9 et 10 juillet 2020 adoptant le Plan de relance,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 13 novembre 2020 approuvant le règlement d'intervention relatif au dispositif « Labellisation et promotion des initiatives des territoires » et la modification du règlement d'intervention du Fonds Territorial EFOP,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le Budget primitif et notamment son programme « Actions territoriales orientation et emploi »

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT La tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

une subvention de 30 000 € au titre du "Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles" sur une dépense subventionnable de 253 942 € toutes charges comprises, à la Maison Départementale et l'Emploi et du Développement Economique de la Vendée pour un projet d'appui RH individualisé aux entreprises sur le territoire EFOP de Vendée Centre (dossier 21-010) ,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 30 000 €,

ATTRIBUE

une subvention de 10 000 € au titre du "Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles" sur une dépense subventionnable de 24 805 € toutes charges comprises, à la Maison Départementale et l'Emploi et du Développement Economique de la Vendée pour un projet d'appui RH individualisé aux entreprises sur le territoire EFOP de Vendée Sud (dossier 21-011),

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 10 000 €,

ATTRIBUE

une subvention de 10 000 € au titre du "Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles" sur une dépense subventionnable de 21 713 € toutes charges comprises, à la Maison Départementale et l'Emploi et du Développement Economique de la Vendée pour un projet d'appui RH individualisé aux entreprises sur le territoire EFOP de Vendée Ouest (dossier 21-012),

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 10 000 €,

ATTRIBUE

une subvention de 10 000 € au titre du "Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles" sur une dépense subventionnable de 24 805 € toutes charges comprises, à la Maison Départementale et l'Emploi et du Développement Economique de la Vendée pour un projet d'appui RH individualisé aux entreprises sur le territoire EFOP de Vendée Nord (dossier 21-013),

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 10 000 €,

ATTRIBUE

une subvention de 5 082 € au titre du "Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles" sur une dépense subventionnable de 16 790 € toutes charges comprises, au Groupement d'employeurs Vendée Littorale pour la réalisation du projet « L'entreprise s'invite au collègue ! » sur le territoire EFOP de Vendée Ouest (dossier 21-015),

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 5 082 €,

ATTRIBUE

une subvention de 1 238 € au titre du "Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles" sur une dépense subventionnable de 6 190 € toutes charges comprises, à l'Université d'Angers pour l'organisation d'un débat sur l'évolution des métiers et des compétences recherchées sur le territoire EFOP de Maine et Loire Centre (dossier 21-014),

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 1 238 €,

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 15 000 € au titre du dispositif d'aide aux plateformes de prêt de main d'œuvre sur une dépense subventionnable de 87 381 € toutes charges comprises, à Laval Economie pour la mise en place de la plateforme clickandcollab (dossier 21-014A),

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 15 000 €,

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 5 000 € au titre du dispositif Labellisation et promotion des initiatives des territoires sur une dépense subventionnable de 23 250 € toutes charges comprises à l'association FACE Vendée pour l'organisation des jeux de la diversité sur le territoire de Vendée Nord,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 5 000 €,

ATTRIBUE

une subvention de 24 000 € sur une dépense subventionnable de 109 250 € toutes charges comprises, à l'association Travailler Demain pour l'organisation du salon de l'orientation,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 24 000 €,

APPROUVE

la convention correspondante présentée en annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 1 000 € sur une dépense subventionnable de 99 100 € toutes charges comprises, à la Fédération des boulangers et pâtisseries de Loire-Atlantique pour l'organisation de la 21ème coupe d'Europe de la boulangerie,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 1 000 €,

ATTRIBUE

une subvention de 25 000 € sur une dépense subventionnable de 230 000 € toutes charges comprises, à l'agglomération le Choletais pour l'organisation du Carrefour de l'Orientation du Choletais,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 25 000 €,

APPROUVE

la convention correspondante présentée en Annexe 2

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 1 800 € sur une dépense subventionnable de 3 672 € toutes charges comprises, à la Communauté de Communes Coëvrons pour l'organisation du le projet « Moi demain dans les Coëvrons »,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 1 800 €,

ATTRIBUE

une subvention de 2 000 € sur une dépense subventionnable de 31 779 € toutes charges comprises, à Laval Agglomération pour l'organisation de la Semaine Laval Emploi,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 2 000 €.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Rassemblement National pour les Pays de la Loire

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 24/09/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs